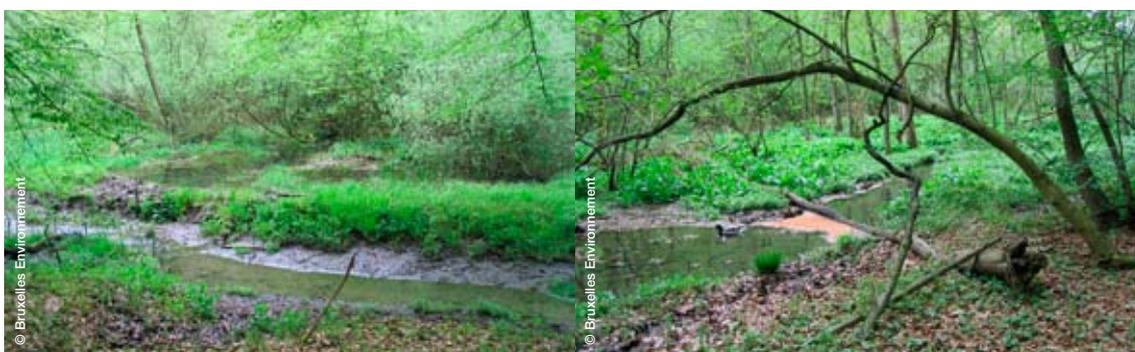




## LE POELBOS

*Une réserve naturelle intégrale*

Réserve naturelle régionale, site Natura 2000, le Poelbos à Jette, au Nord-ouest de Bruxelles, fut planté par les moines de l'abbaye de Dieleghem à la place d'une ancienne carrière de grès calcaire. Avec les bois du Laerbeek et de Dieleghem, le parc Roi Baudouin et les marais de Jette et Ganshoren, il fait partie dans la vallée du Molenbeek, d'un vaste ensemble vert de plus de cent hectares. La faune et la flore du Poelbos sont exceptionnelles.



### UN PEU D'HISTOIRE

Comme les bois voisins du Laerbeek et de Dieleghem, le Poelbos (qui ne portait pas encore cette appellation à l'époque) était au Moyen Age un site d'extraction de la pierre. En effet, ayant besoin d'agrandir les bâtiments de leur abbaye, les moines de Dieleghem avaient ouvert au 14<sup>e</sup> siècle plusieurs carrières dans les terrains regorgeant de grès calcaire qui leur appartenaient aux alentours. L'exploitation se poursuivit au-delà des besoins ponctuels de l'abbaye puisque cette dernière en fit une source de revenus, livrant ces pierres pour divers édifices religieux bruxellois, voire même malinois.

La carrière fut abandonnée dans le courant du 17<sup>e</sup> siècle à cause de problèmes récurrents d'inondations. Les moines boisèrent l'endroit pour en tirer malgré tout quelque profit. Ils y plantèrent des hêtres et des chênes, tandis que les peupliers et les frênes s'ajoutèrent naturellement par la suite. Ainsi l'ancienne carrière devint-elle le « Poelbos », littéralement le « bois des carrières ».

Après le démantèlement des biens de l'abbaye, le bois passa de main en main. Les textes nous apprennent qu'en 1889, ce fut l'avocat jettois Edmond Tricher qui l'acheta. Il y fit construire un château en bordure de l'avenue du Laerbeek et fit sans doute aménager aux alentours, un parc romantique.

La seconde guerre mondiale fut fatale aux vieux hêtres du bois : l'occupant abattit la plupart d'entre eux pour en faire des crosses de fusils !

La commune de Jette devint propriétaire des lieux en 1964. Le château connut divers usages (centre de « cure de jour » pour les enfants des écoles, location de salles, cercle de jeunesse) avant d'être démoli en 1973 en raison de son délabrement avancé.

En 1977, la commune intègre le Poelbos dans son grand projet de parc régional : pour protéger ce qui constituait à l'époque une des dernières enclaves du paysage brabançon, elle propose de relier entre eux les trois massifs forestiers jettois (les bois du Laerbeek, du Poelbos et de Dieleghem), et les espaces verts voisins. Ce vaste ensemble de près de 110 hectares deviendra le parc Roi Baudouin.

Grâce à la CEBO (Commission de l'Environnement de Bruxelles Ouest), le vallon du Poelbos où se trouvait autrefois la carrière, devint la même année, réserve naturelle éducative. Cette partie acquit le statut de réserve naturelle domaniale en 1989. Titre qui fut étendu à l'ensemble du bois (déjà classé comme site depuis 1976) en 1998.



## DESRIPTIF GENERAL : UN BOIS RECOLONISÉ

L'exploitation médiévale du sous-sol du Poelbos est à l'origine de son relief très marqué. Un vallon par endroit très encaissé y a été creusé. Au fond, un ruisseau, une mare et un étang, alimentés par de nombreuses sources sont devenus le refuge de batraciens (grenouille rousse, crapaud commun, tritons alpestre et ponctué) et du fameux iris jaune bruxellois. En quelque sorte abrité sous le plateau, ce fond de vallon bénéficie d'un microclimat. L'étang est géré par un petit club de pêche qui veille à préserver sa biodiversité.

Les pentes et le plateau du Poelbos sont boisés. Les arbres plantés à l'origine (hêtres, chênes, ormes, peupliers) l'étaient pour la qualité de leur bois puisque jusqu'au moment de la seconde guerre mondiale, le Poelbos servait d'exploitation forestière. D'autres espèces ont depuis recolonisé les terrains abandonnés, formant différents biotopes forestiers : une hêtraie à sous-bois d'anémone, une frênaie-érablaie, une forêt humide d'aunies et de peupliers...

Une petite partie de la surface du Poelbos est occupée par des prairies qui servent aussi d'espace récréatif.

La fragilité du biotope et la volonté de protéger les espèces animales ont déterminé le classement du Poelbos en réserve naturelle. Son accès, dans certaines zones est donc limité aux sentiers ou aux visites guidées régulièrement organisées par l'asbl CEBO.

## FAUNE ET FLORE REMARQUABLES

L'avifaune du Poelbos compte jusqu'à 45 espèces d'oiseaux nicheurs sédentaires. Le pigeon ramier, la grive musicienne, la tourterelle turque, le troglodyte, les mésanges bleue et charbonnière, le rouge-gorge et l'accenteur mouchet sont parmi les mieux représentés. Le bouvreuil, le grimpeur des jardins, le faucon crécerelle ou l'épervier y viennent plus épisodiquement.

Beaucoup plus rarement, un martin pêcheur peut être observé. Des mesures ont été prises pour qu'il puisse se maintenir sur le site ; sa présence dépendant de la qualité des eaux et de la tranquillité des lieux.

En période migratoire, d'autres oiseaux arrivent au Poelbos : les pouillots fitis ou véloce, les fauvettes à tête noire ou grisette, la tourterelle des bois...

Le vaste ensemble formé par le Poelbos, le bois du Laerbeek, le bois de Dieleghem, les marais de Jette et de Ganshoren et le parc Roi Baudouin est une aire de nourrissage essentielle pour une douzaine d'espèces de chauves-souris. Parce que ces dernières constituent le groupe de mammifères le plus menacé d'Europe, la directive Habitats 92/43/CEE reconnaît l'endroit comme une zone spéciale de conservation et l'a intégré dans le réseau international Natura 2000.

Grâce à son sol calcaire et humide, le Poelbos possède une flore typique des milieux calcaires riches en eau. Le tamier, la sanicle et la clématite en sont de beaux exemples.

Les arbres les plus remarquables sont des hêtres (*Fagus sylvatica*). Une dizaine d'entre-eux, très anciens, figurent d'ailleurs sur la liste des arbres remarquables de la Région bruxelloise.

## PRINCIPE DE GESTION

La Commission de l'environnement de Bruxelles ouest (CEBO asbl) a signé pour le Poelbos, une convention avec la Région bruxelloise pour la gestion de 4 hectares dans le nord de la réserve. Le reste est géré par Bruxelles Environnement-IBGE.

Aucune gestion n'est pratiquée dans le massif, pour que les processus biologiques typiques des forêts naturelles « primitives » puissent se dérouler. Seuls les arbres de bordure ou situés le long des chemins accessibles au public, sont abattus préventivement en cas de danger et laissés au sol.

Cependant, des mesures ont été prises pour favoriser l'installation de certains mammifères ou oiseaux. Ici et là, les berges du ruisseau ont été aménagées pour attirer le martin pêcheur. Ailleurs, ce sont des nichoirs



pour les passereaux ou des refuges pour chauves-souris qui ont été placés.

La mare et l'étang sont régulièrement curés pour éviter les problèmes d'atterrissement (accumulation de terre ou de limon) et d'eutrophisation (appauvrissement en oxygène des eaux en raison de l'accumulation de déchets organiques). Quant aux chemins et aux clairières, leur entretien vise à éviter l'envahissement et à maintenir les accès.

## ESPACES VERTS PROCHES

Au nord-ouest, le bois du Laerbeek.

Au nord-est, le bois de Dieleghem.

Au sud, les marais de Jette et de Ganshoren et le parc Roi Baudouin.

**Superficie** : 9 hectares 72 ares.

**Typologie** : bois, réserve naturelle et zone spéciale de conservation Natura 2000.

**Propriétaire** : Région de Bruxelles-Capitale.

**Gestion** : Bruxelles Environnement-IBGE.

**Classement** : le bois a été classé comme site le 18 novembre 1976. Quatre hectares sont devenus « réserve naturelle didactique » le 31 juin 1977 ; statut qui a ensuite évolué vers celui de réserve naturelle régionale (arrêté du 26 septembre 1989). Le 10 décembre 1998, l'ensemble du Poelbos obtenait ce statut. En application de la directive CEE 92/43, le bois du Poelbos est aujourd'hui reconnu comme zone spéciale de conservation Natura 2000.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### HEURES D'OUVERTURE

Le bois est ouvert :

- d'octobre à avril : de 8h à 18h
- de mai à septembre : de 8h à 21h.

Le bois domanial du Poelbos est régi par le code forestier. L'accès et la circulation ne sont autorisés aux piétons et cyclistes que sur les chemins réservés à cet effet.

La partie nord du site, gérée par la CEBO, n'est accessible qu'au cours des visites guidées de l'asbl.

### CONTACTS

Une question, un problème, adressez-vous :

**En cas d'urgence** : Parc Assistance au 0497/599 99 87.

Bruxelles Environnement-IBGE : 02 / 775 75 75, [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be).

La Commission de l'environnement de Bruxelles Ouest (CEBO asbl) : 02/245 55 00, [jean.rommes@natagora.be](mailto:jean.rommes@natagora.be).

### EQUIPEMENTS

Panneau d'information à l'entrée du site, poubelles.

### ENTRÉES

A Jette, le Poelbos est ceinturé par la rue du Laerbeek, la petite rue Sainte-Anne et le sentier du Poelbos. L'entrée du site se trouve rue du Laerbeek.

### ACCESSIBILITÉ PMR

Impossible car le Poelbos est un site naturel non aménagé.

### TRANSPORTS PUBLICS

Entre 2007 et 2009, la STIB opère une vaste restructuration de son réseau pour améliorer la mobilité à Bruxelles. D'importants changements de lignes auront lieu au cours de cette période. Nous vous invitons à consulter le [site de la STIB](#) pour connaître les lignes de transport en commun qui vous conduiront vers le parc dont il est ici question.

Train : Gare de Jette.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Plus d'info sur [le patrimoine architectural de la Région](#).
- Plus d'info sur la Commission de l'environnement de Bruxelles Ouest [CEBO](#) asbl.
- Plus d'info sur [Natura 2000](#).
- Plus d'info sur [le maillage vert et bleu](#).

